

# Coronavirus COVID-19

## Que faire en cas de contamination au COVID-19 ?

1

Un de mes collaborateurs présente des symptômes du COVID-19 au travail



FIÈVRE



DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES



TOUX



RHUME ET ÉTERNUEMENTS

La personne devient automatiquement un cas possible de COVID-19. Un test de confirmation n'est souvent pas nécessaire.

### **Demandez-lui de :**

- > **Retourner chez lui.**
- > **Contacter son médecin traitant par téléphone.**
- > **Respecter une bonne hygiène des mains.**

Selon la sévérité des symptômes, il pourra oui ou non faire du télétravail. Le travailleur doit rester à la maison pendant au moins 7 jours ou jusqu'à la disparition des symptômes.

**Dois-je envoyer les personnes présentant des symptômes chez le médecin du travail ?**

**NON !** Le médecin du travail n'a pas l'autorisation du gouvernement d'effectuer des tests en laboratoire et a le droit de refuser une consultation à une personne avec des symptômes.

2

Un collaborateur vous avertit qu'il a été détecté positif au COVID-19 ou qu'il a développé les symptômes

Pour les collaborateurs ayant été en contact étroit

Ils peuvent venir travailler, mais demandez-leur de préférence de rester à la maison et de faire du **télétravail pendant 14 jours**.  
Demandez-leur de surveiller leur état de santé 2 fois par jour.



Rappelez les règles d'hygiène, notamment **se laver fréquemment les mains**.

Si les collaborateurs n'ont pas été en contact étroit

Demandez-leur de **surveiller quotidiennement leur état de santé**



Demandez à tout le monde de **garder une distance sociale** (pas de contacts physiques).

3

Un collaborateur vous avertit qu'il a été en contact étroit ou qu'il vit avec une personne testée positif / une personne avec des symptômes suspects ?

Il peut venir travailler tant qu'il ne présente pas de symptômes mais doit suivre son état de santé de près. Le télétravail est fortement recommandé.



Si possible, demandez à vos collaborateurs de **reprendre tous les jours, en fin de journée, leur ordinateur pour prévoir du télétravail**.

cohezio